

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement abrogeant le règlement sur la conservation des sols et la gestion des eaux de surface.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 juin 2016, le conseil a adopté le premier projet de règlement #323-1-2016.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE #323-2016
ABROGEANT LA TOTALITÉ DU RÈGLEMENT #323-2007

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 septembre 2016, de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville située au 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #323-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du règlement de concordance avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 8 août 2016

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier